

Délibération n°D20230044

Rapporteur : Marie-Lise POTRON

Service : Education

Secrétaire de séance : Gérald TRAPY

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le QUATRE MAI, à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 28, 29, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 27/04/2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (1), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Marc LETURGIE, Florence MALGAT (3), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (4), Michaël DESTOMBES, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

ABSENTS EXCUSÉS :

Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Michaël DESTOMBES
Farida MOUHOUBI	a donné délégation à	Joëlle ISUS
Charles MARBOT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Florence MALGAT	a donné délégation à	Marie-Claude ANDRIEUX
Stéphane FRADIN	a donné délégation à	Christophe DAVID-BORDIER

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n°5 « Rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale – affectation des crédits 2022 »

(2) Arrivé au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

(3) Départ au dossier n°10 « Candidature ville de Bergerac – coupe du monde de rugby à XIII 2025 »

(4) Départ au dossier n°1 « Approbation du compte de gestion du receveur – année 2022 »

CLASSES DE DÉCOUVERTES - PARTICIPATION COMMUNALE

VU les délibérations n°D20220060 et D20220061 du Conseil Municipal adoptées le 30 juin 2022 définissant les conditions d'attribution de la participation communale aux classes de découverte ainsi que son montant ;

VU la demande des écoles suivantes relative à des sorties culturelles et considérant les montants forfaitaires de la participation communale, arrêtés en fonction du nombre de classes dans l'école sollicitant son versement :

- École maternelle du Bout des Vergnes (3 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au « parc du Bournat » au Bugue, le 6 juin 2023 ;
- École maternelle Pauline Kergomard (5 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire « au bois des lutins » au Bugue, le 20 juin 2023 ;
- École maternelle Suzanne Lacore (3 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire à « Accrozarbres » à Laveyssière, le 23 juin 2023 ;
- École maternelle Cyrano de Bergerac (3 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au festival « drôle de lecteurs » à Monbazillac, le 12 mai 2023,
- École élémentaire Simone Veil (7 classes), pour l'organisation d'une sortie scolaire au Moulin de la Rouzique à Couze et Saint Front le 12 mai 2023 et l'organisation d'une sortie scolaire à l'Agora de Boulazac le 6 juin 2023 ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 24/04/2023 ;

CONSIDÉRANT que chaque école maternelle et élémentaire publique de BERGERAC peut prétendre à une subvention afin d'effectuer des classes de découvertes ;

CONSIDÉRANT que la participation communale est répartie de la façon suivante :

- École composée de 1 à 3 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 230 euros ;
- École composée de 4 à 5 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 280 euros ;
- École composée d'au moins 6 classes : attribution tous les ans d'une subvention de 310 euros.

CONSIDÉRANT que ces écoles remplissent les conditions d'obtention de cette subvention et l'ensemble de ces dépenses (1280 €) peut être imputé sur la ligne budgétaire 011-6574-255 gérée par le Service Éducation de la ville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ACCORDER**, dans le cadre des classes de découvertes pour l'année scolaire 2022-2023, la participation communale aux écoles maternelles du Bout des Vergnes pour un montant de 230 €, Pauline Kergomard pour un montant de 280 €, Suzanne Lacore pour un montant de 230 €, Cyrano de Bergerac pour un montant de 230 € et à l'école élémentaire Simone Veil pour un montant de 310 € ;
- **D'IMPUTER** ces dépenses sur la ligne budgétaire 011-6574-252 gérée par le Service Éducation de la Ville ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette participation communale.

Adopté par 25 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT (pouvoir), Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (pouvoir), Marc LETURGIE, Florence MALGAT (pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (pouvoir), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI (pouvoir), Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON.

6 voix contre : Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Lionel FREL.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 04/05/2023.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **10 MAI 2023**
et de l'affichage en date du **10 MAI 2023** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Gérald TRAPY

Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD